Création de 80 places d'Action Educative en Milieu Ordinaire Renforcé

Création de 80 places pour des enfants bénéficiant d'une mesure expérimentale d'AEMO renforcée.

L'objet de l'appel à projet est de créer 80 places expérimentales d'AEMO Renforcée (AEMO-R).

Ces 80 places doivent permettre :

- De proposer un accompagnement renforcé par rapport à l'AEMO telle qu'elle est exercée dans le département à ce jour
- De permettre à terme d'envisager une modularité des mesures d'accompagnement pour les enfants et jeunes accompagnés, entre AED, AEMO, AEMO-R, SAPSAD/AEMO H.

Le présent cahier des charges est publié en marge des travaux qui seront menés dans la fiche 5 du schéma Enfance Famille 2024-2029 « Un cadre d'interventions à domicile diversifié permettant une plus grande modularité des mesures ». Ces travaux, prévus dès 2024 jusque 2026, pourront infléchir le référentiel de l'AEMO R. Les répondants à cet appel à projet devront intégrer ces inflexions dans leur réponse au fur et à mesure de la validation des référentiels.

L'ouverture prévisionnelle des 80 places, de manière expérimentale en attendant la validation du référentiel, est fixée au troisième trimestre 2025.

Date de clôture de l'appel à projets : 10 avril 2025

